

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
PORTANT SUR LE BILAN DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2005-2010 DE LA VILLE DE
MONTRÉAL *RÉUSSIR@MONTRÉAL***

Mise en contexte

La commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a procédé, le 29 mai 2007, à l'étude publique portant sur le bilan de la stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal *réussir@montréal*. Cette consultation était prévue au programme d'activités de la commission, adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 1^{er} mars 2007 (CG07 0035). Elle a adopté ses recommandations le 14 juin 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 30 août 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 19 septembre 2007.

Lors de l'étude publique, les citoyens et les organismes étaient invités à intervenir et à déposer un mémoire sur le sujet à l'étude. Une vingtaine de personnes ont participé à l'assemblée publique, la commission a entendu cinq intervenants et elle a reçu trois mémoires. À la suite de l'analyse des commentaires, la commission a formulé 20 recommandations.

Adoptée en juin 2005, la Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal *réussir@montréal* a pour objectif principal de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025. Ses objectifs complémentaires sont d'accélérer la croissance économique de Montréal et d'établir un partenariat avec les gouvernements.

Pour faire suite à une recommandation de la commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine formulée en janvier 2005, un bilan des deux premières années de la mise en œuvre de la Stratégie a été préparé et présenté pour étude publique à la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique.

Le bilan présentait les principales réalisations des deux dernières années répertoriées selon les cinq axes de la Stratégie : l'environnement d'affaires, le savoir et l'innovation, la culture, la qualité de vie et l'ouverture sur le monde.

Commentaires d'ordre général

Le rapport de la commission fait état de préoccupations légitimes en ce qui a trait à l'information et à la promotion, au soutien à l'entrepreneuriat, au partenariat et au maillage et à la gouvernance du développement économique sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Le rapport de la commission propose aussi des priorités pour l'avenir.

Le comité exécutif entend profiter des recommandations de la commission pour poursuivre son appui à la réalisation de l'objectif principal et des objectifs complémentaires à la Stratégie.

En regard de ces recommandations, le comité exécutif émet les commentaires suivants.

Territoire montréalais

R-1

Que dans les prochains bilans de la Stratégie de développement économique, une place plus importante soit accordée aux pôles géographiques d'activité économique et à l'action des villes liées et des arrondissements en matière de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le comité exécutif est favorable avec cette recommandation. La mise en place par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) d'un Forum permanent regroupant des représentants des centres locaux de développement (CLD), des arrondissements et des villes liées, tout en favorisant l'optimisation des ressources et des efforts, offre la possibilité de recueillir de nombreuses informations susceptibles d'enrichir le contenu du prochain Bilan de la stratégie tout en offrant un portrait plus complet des interventions en lien avec celle-ci.

Information, documentation et promotion

R-2

Que Montréal accorde la priorité à l'accueil et à l'accompagnement des investisseurs locaux et étrangers et à la mise en place d'outils dynamiques à cette fin pour favoriser l'atteinte des cibles de développement économique.

Le comité exécutif reconnaît le caractère essentiel des éléments contenus dans cette recommandation et rappelle que plusieurs mesures en lien avec celle-ci ont été mises en place au cours des dernières années :

- Une équipe de professionnels du développement économique est en place dans le but de soutenir les promoteurs de concert avec les représentants municipaux et les CLD dans le secteur local.
- La Vitrine affaires du portail Internet de la Ville de Montréal propose une meilleure promotion de l'environnement d'affaires et permet une diffusion de l'information aux entrepreneurs.
- La création d'un groupe d'interventions stratégiques et tactiques *Montréal 2025* et la mise en place de la ligne téléphonique 872-2025 répondent à cette orientation.
- Il est aussi opportun de rappeler la collaboration étroite de Montréal International (MI) avec les intervenants locaux dans les rencontres avec les filiales étrangères, et ce, dans le but de déterminer des mesures pouvant aider à leur expansion à Montréal. Il est à signaler que MI a mis en place un groupe de travail, auquel participe la Ville de Montréal, afin de revoir le modèle de prospection des investissements étrangers et de suivi auprès des filiales de sociétés étrangères.

Le comité exécutif encourage le SMVTP à poursuivre ses efforts.

R-3

Que des actions soient prises pour favoriser la mise à jour, la constance et la qualité optimale de l'information à caractère économique diffusée par Montréal, les villes liées et les arrondissements sur les sites Internet et intégrer l'ensemble des outils d'information et de promotion.

La mise en place de la Vitrine affaires (évoquée en réponse à R-2) constitue un premier élément de réponse à la préoccupation exprimée dans cette recommandation. Le comité exécutif

encourage le SMVTP à poursuivre l'enrichissement du contenu de la Vitrine affaires en lien avec cette recommandation de la commission.

La Vitrine affaires offre aussi aux internautes la rubrique « Montréal en statistiques » qui présente une multitude de données sur la population, l'économie et les divers secteurs d'activités et propose des références vers d'autres sources de statistiques pertinentes, entre autres, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal, Montréal international, etc.

Le SMVTP publie également un bilan économique annuel qui fait état de la situation économique de l'agglomération de Montréal au moyen d'indicateurs de performance variés qui touchent plusieurs aspects de l'économie comme le savoir, le logement, les transports, le tourisme, le cinéma et la démographie.

De plus, le Service participe activement à un comité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur la recherche économique métropolitaine. Ce comité regroupe divers intervenants en développement économique des municipalités de la CMM et des représentants des deux niveaux de gouvernement.

R-4

Que Montréal intensifie sa participation à des grands forums d'investisseurs tel le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et se dote, à ces fins, d'outils de pointe en matière d'information et de promotion.

La participation de la Ville au MIPIM se fait à l'intérieur d'un consortium regroupant de grands promoteurs institutionnels montréalais depuis 2006. Le plan initial prévoyait une participation à cet événement sur un horizon minimal de trois ans, mais compte tenu des nombreux projets immobiliers montréalais susceptibles d'intéresser des partenaires internationaux, il a été convenu de poursuivre la participation pour au moins une autre année.

Le comité exécutif mandate le SMVTP pour qu'il dresse un inventaire des autres forums d'investisseurs et évalue la pertinence d'y participer.

R-5

Que des mesures soient prises pour que l'information stratégique sur les terrains disponibles à Montréal à des fins de développement économique soit partagée et accessible à tous les intervenants dans leurs relations avec les investisseurs.

Le comité exécutif est favorable avec cette recommandation et demande au SMVTP d'établir un plan d'action visant la collecte et le partage de l'information immobilière et le développement d'outils d'information appropriés.

Soutien à l'entrepreneuriat

R-6

Que Montréal prenne les moyens pour développer l'entrepreneurship sur son territoire et aider à la concrétisation de projets d'entreprises.

Le comité exécutif ne peut que souscrire à cette recommandation qui s'inscrit dans la même ligne de pensée que le rapport du Projet entrepreneuriat Montréal intitulé *Entreprendre à Montréal* –

L'urgence d'agir ensemble. Ce rapport, rendu public au printemps 2007, propose une stratégie en neuf axes pour développer l'entrepreneuriat à Montréal.

Le comité exécutif invite le SMVTP à se servir entre autres du Forum permanent regroupant des représentants des CLD, des arrondissements et des villes liées pour favoriser la mise en œuvre d'actions découlant de ce rapport et de la recommandation de la commission. Rappelons qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation*, la Ville de Montréal remet une enveloppe annuelle de 13,5 M \$ aux CLD et que l'un de leurs principaux mandats est effectivement de déployer une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat.

R-7

Que Montréal travaille à inciter les partenaires économiques à prendre les moyens nécessaires pour que les entreprises de l'agglomération bénéficient du mode dynamique de soutien aux entreprises que constituent les Fonds d'intervention économique régional (FIER soutien).

Le comité exécutif reconnaît la pertinence de cette recommandation. Il convient de souligner que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal a inscrit la mise en place d'un FIER en soutien à son plan d'action 2007-2008. Elle a concrétisé ceci en créant le Fonds – Soutien Montréal qui a été annoncé le 10 mars 2008. Doté d'une enveloppe de départ de 3 M\$, le nouveau fonds s'adresse aux entreprises des secteurs du multimédia, de l'Internet et de la téléphonie sans fil à l'étape de la précommercialisation.

R-8

Que Montréal réaffirme la place essentielle de l'entrepreneuriat technologique et celle de l'économie du savoir et de l'innovation dans sa Stratégie de développement économique.

Montréal a déjà affirmé de manière non équivoque la place de l'économie du savoir dans la Stratégie puisqu'il s'agit d'un des cinq axes de positionnement de cette stratégie. D'ailleurs, de nombreuses actions ont été entreprises par la Ville et ses partenaires, pour que s'accélèrent la construction de la ville de savoir, de créativité et d'innovation et la réalisation de Montréal Technopole, la grande initiative économique de l'administration municipale. Rappelons entre autres :

- le mandat donné à la CRÉ afin de mobiliser l'ensemble des partenaires montréalais du milieu de l'éducation sur la question de la croissance des taux de diplomation;
- la réalisation et la publication d'un Atlas du savoir;
- l'appui et la collaboration de la Ville aux projets immobiliers des universités;
- la Stratégie métropolitaine d'innovation de la CMM et la création du Comité sur l'innovation de Montréal International (CIMI);
- la réalisation par la CRÉ du Festival Euréka, du portail MontréalScience et du groupe de travail sur la valorisation de la recherche et le transfert technologique;
- le plan d'action *Montréal, design de ville / ville de design* et toutes les actions qui en découlent;
- l'accélération du développement des grappes industrielles.

R-9

Que Montréal joue un rôle de leader et de facilitateur pour susciter la mise en place d'un fonds public-privé pour le démarrage d'entreprises technologiques.

Le comité exécutif reconnaît qu'un meilleur accès au capital de risque est une condition essentielle au démarrage de nouvelles entreprises technologiques. Cependant, tout fonds public privé pour le démarrage d'entreprises technologiques ne saurait voir le jour sans un apport financier significatif des deux niveaux de gouvernements supérieurs qui possèdent les leviers financiers pour ce faire. Il serait donc approprié, dans un premier temps, d'intervenir auprès des gouvernements pour qu'ils investissent dans le démarrage d'entreprises technologiques. De même, il faudra s'assurer que l'agglomération de Montréal obtienne sa juste part des montants disponibles dans le cadre des stratégies et politiques d'innovation des deux niveaux de gouvernement.

R-10

Que Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour relancer le soutien en matière de capital de risque au démarrage d'entreprises technologiques et d'entreprises liées à l'économie du savoir et à l'innovation.

R-11

Que Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Canada pour relancer le soutien en matière de capital de risque au démarrage d'entreprises technologiques et d'entreprises liées à l'économie du savoir et à l'innovation et, plus particulièrement, auprès de Développement économique Canada pour que l'ensemble de ses programmes de soutien soient accessibles aux entreprises montréalaises.

Le comité exécutif est d'accord avec ces recommandations (voir réponse à R-9). Les représentations devraient se faire en vue d'obtenir de nouveaux investissements des gouvernements pour le démarrage d'entreprises technologiques et pour que le cœur économique du Québec ait sa juste part.

Partenariat et maillage

R-12

Que Montréal propose des incitatifs financiers ou autres pour les investisseurs et définisse les secteurs ou les créneaux à privilégier à ces fins.

Trois nouveaux programmes répondent à cette recommandation de la commission.

À sa séance du 29 novembre 2007, le conseil d'agglomération a adopté le Programme *réussir@montréal* Industrie. Ce programme vise principalement à accélérer l'investissement industriel à Montréal, à améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et à maintenir une structure économique diversifiée dans l'agglomération. On estime à 48 M\$ les remboursements de taxes foncières aux propriétaires en vertu de ce programme.

De plus, le Programme *réussir@montréal* Commerce, adopté le 30 mai 2007, vise, entre autres, à améliorer la compétitivité des artères commerciales traditionnelles par la réalisation d'améliorations physiques de qualité, notamment par l'utilisation du design. L'enveloppe budgétaire pour le volet commerce, d'ici la fin 2011, est de 12 M\$.

Enfin, le Programme *réussir@montréal* Revitalisation, adopté le 17 décembre 2007, offre aux propriétaires de bâtiments à usage dérogatoire la possibilité d'obtenir une subvention portant sur des travaux de démolition, de transformation ou de gestion environnementale pour un immeuble

qui accueillera un projet d'investissement. Une enveloppe de 15 M\$ est allouée à ce programme dont 5 M\$ sont financés par les arrondissements et 10 M\$ par la ville centre (SMVTP).

À ces trois programmes s'ajoute en 2008 ClimatSol, un programme du gouvernement du Québec qui confie à la Ville de Montréal comme gestionnaire une somme de 25 M\$ sur trois ans pour la réhabilitation de terrains contaminés et qui intègre des mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique des bâtiments.

R-13

Que Montréal porte une attention particulière à l'accompagnement des entreprises déjà installées sur le territoire de façon à favoriser leur maintien et leur croissance à Montréal.

La réponse donnée à la recommandation R-2 est aussi pertinente à la présente recommandation. Le comité exécutif invite le SMVTP et les partenaires locaux à se pencher plus particulièrement sur les moyens à mettre en œuvre, face à la problématique des entreprises basées sur le territoire de l'agglomération et qui doivent déménager pour diverses raisons, pour que ces entreprises demeurent sur le territoire.

R-14

Que des représentations soient faites auprès du gouvernement du Québec pour qu'il injecte des montants proportionnels aux besoins de l'agglomération de Montréal dans les programmes de réhabilitation des terrains contaminés et favorise ainsi le redéveloppement de ces terrains.

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé un protocole d'entente précisant les paramètres du nouveau programme *ClimatSol*; le nouveau programme de réhabilitation des terrains contaminés. Comme mentionné précédemment à la recommandation 12, une enveloppe de 25 M\$ sur trois ans, soit la moitié de la somme dégagée pour l'ensemble de la province, est octroyée à la Ville de Montréal. Le comité exécutif reconnaît qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais est d'avis que les sommes prévues sont loin de correspondre aux besoins réels de Montréal. Le comité exécutif est donc d'accord avec la recommandation de faire les représentations qui s'imposent.

Gouvernance

R-15

Que l'administration s'assure qu'il y ait un partage clair des compétences et des responsabilités entre l'unité corporative responsable du développement économique et les instances locales de façon à éviter les dédoublements de ressources.

Le comité exécutif partage les préoccupations de la commission quant à la nécessité d'éviter les dédoublements de ressources. Cela dit, il existe un partage des compétences clairement défini entre le service central, d'une part, et les arrondissements et les villes reconstituées, d'autre part. L'administration encourage le SMVTP à profiter des divers lieux de collaboration avec les arrondissements et les villes reconstituées, notamment le Forum, pour s'assurer de l'optimisation des efforts et des ressources au quotidien.

R-16

Que l'administration procède à un inventaire et une analyse des freins institutionnels et systémiques au développement économique à Montréal et propose des solutions à court, moyen et long termes et que, dans ce cadre, une réflexion soit menée sur la multiplicité des intervenants et des niveaux d'intervention en développement économique à Montréal, tant à la Ville de Montréal que dans les villes reconstituées et chez les partenaires.

Le comité exécutif reconnaît la pertinence de cette recommandation. Dans le cadre des discussions avec le gouvernement du Québec, les représentants de la Ville de Montréal ont fait valoir d'abord l'importance d'assurer sa juste part dans la répartition des sommes dévolues à Montréal en marge du renouvellement de l'entente Québec-Montréal sur les CLD. En effet, alors que l'agglomération de Montréal compte pour plus de 25 % de la population et des établissements et pour 36 % du produit intérieur brut (PIB) ainsi que des emplois du Québec, elle ne reçoit que 21 % de l'enveloppe de base octroyée par Québec aux CLD de la province. En outre, la quote-part de l'enveloppe supplémentaire dévolue aux CLD montréalais en 2007 ne représente que 10,8 % du total alloué à ce chapitre. Le gouvernement du Québec a ainsi corrigé le tir pour les quatre années subséquentes, soit la période 2008 à 2011, en rétablissant la part historique de Montréal. Un comité de travail composé de représentants des organismes CLD, des SAJE et du SMVTP se penche sur l'élaboration d'une nouvelle entente à cet effet.

Perspectives d'avenir

R-17

Que Montréal prenne les moyens nécessaires et fasse les représentations requises pour faire en sorte que les chantiers des centres hospitaliers universitaires (CHU) puissent démarrer le plus rapidement possible.

R-18

Que Montréal prenne les moyens nécessaires et fasse les représentations requises pour que soit accélérée la mise en œuvre des grands chantiers que sont le Havre de Montréal, le Quartier des spectacles et Montréal Technopole.

Le comité exécutif reconnaît l'importance pour le développement de Montréal de la mise en œuvre des CHU. L'administration a d'ailleurs posé de nombreux gestes, à l'intérieur de ses champs de compétence pour favoriser le démarrage des projets du CHUM et du CUSM.

D'autre part, dans le but d'accroître la qualité et le niveau de vie des Montréalais, l'administration a choisi de donner la priorité à trois grands chantiers :

- le Havre de Montréal, le grand projet urbain qui contribuera à ramener la ville vers le fleuve;
- le Quartier des spectacles, l'intervention culturelle d'envergure qui jouera un rôle important dans le rayonnement international de Montréal;
- Montréal Technopole, l'initiative économique d'édification de la grande ville de savoir, de créativité et d'innovation.

Des rencontres régulières ont lieu avec des représentants des gouvernements du Québec et du Canada pour faire avancer ces grands chantiers prioritaires. Ainsi, les trois paliers de gouvernement ont convenu d'injecter une somme de 120 M\$ dans le Quartier des spectacles. Dans le cas du Havre de Montréal, les études de faisabilité seront suivies du début des travaux de la phase 1, soit le déplacement et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure qui constituent la pierre angulaire de la *Vision 2025* de la Société du Havre de Montréal. Enfin, en ce

qui concerne Montréal Technopole, il est à signaler que le développement de l'important projet du site Outremont mis de l'avant par l'Université de Montréal se poursuit comme prévu.

La réalisation de ces grands projets, avec les retombées positives prévisibles, ne peut que contribuer à l'atteinte des objectifs de croissance du PIB de la métropole. C'est dans le but de les accélérer que l'Administration a créé un fonds d'investissement de 180 M\$ sur trois ans dans son budget 2007, une somme qui se trouve bonifiée par l'octroi de 140 M\$ sur cinq ans par le gouvernement du Québec dans son budget 2007-2008.

R-19

Que l'administration procède à l'évaluation des moyens pouvant être mis en œuvre au cours des prochaines années pour permettre à Montréal d'augmenter le rythme de croissance de son produit intérieur brut (PIB) et de se rapprocher de l'objectif principal de la Stratégie de développement économique qui est de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025.

R-20

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine s'affaire, dans les meilleurs délais, à jeter les bases d'un échéancier de préparation de la prochaine stratégie de développement économique de Montréal.

La mise en œuvre même de la Stratégie de développement économique et les réalisations à mi-parcours témoignent de la volonté de l'administration de prendre les moyens requis pour atteindre son objectif de croissance du PIB. L'administration invite d'ailleurs le SMVTP à poursuivre intensivement la mise en œuvre de la Stratégie au cours des prochaines années, tout en demeurant flexible pour l'ajuster lorsque requis et profiter des nouvelles occasions offertes.

La création en 2007 du fonds d'investissement de 180 M\$ sur trois ans pour financer la construction des infrastructures municipales liées à la réalisation de Montréal 2025 est un autre levier important que la Ville utilise pour développer le plein potentiel économique de Montréal. Montréal dispose aussi d'un fonds d'initiatives stratégiques pour mieux planifier l'intégration des grands projets dans la trame urbaine. On peut ajouter à cela l'apport de 140 M\$ du gouvernement du Québec, sur cinq ans, consacrés notamment à la réalisation du plan de match *Montréal 2025*.

La présente stratégie se terminant en 2010, l'administration souhaite confier au SMVTP le mandat de lui soumettre vers la fin de 2008 un échéancier de préparation, qui devrait se faire dans un processus de concertation impliquant les élus, les fonctionnaires, les arrondissements, les villes liées et les partenaires pour la préparation de la prochaine stratégie qui sera en vigueur de 2010 à 2015.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique pour son travail et ses recommandations.